

## Le mot de la rédaction



La saison touristique tire progressivement sa révérence, les visiteurs pour la plupart sont repartis et les habitants de Saint-Nic reprennent eux aussi leurs habitudes, retour au travail ou sur le chemin de l'école pour certains, quelques moments plus calmes ou plus libres pour d'autres après avoir accueilli proches et amis. La météo remarquable de juillet et celle d'août a une fois encore révélé la beauté singulière de notre région et notamment de notre littoral. Les élus, conscients de l'impact du tourisme dans notre commune, anticipent et accompagnent ce dernier en dimensionnant et en organisant la ressource communale au raisonnablement accessible; embauche de saisonniers, stabilisation des travaux pendant cette période, mise en place de moyens de sécurité, accompagnement des associations pour les événements festifs ou culturels, permanences dans les services municipaux,... Certes cette année la préparation des espaces verts a été malheureusement perturbée par de nombreuses nécessités d'interventions en urgence principalement sur le système de distribution d'eau potable, mobilisant ainsi une grande partie de la main-d'œuvre communale. Ce décalage alimentera les décisions à prendre pour la prochaine saison.

La municipalité se réjouit du succès durable et populaire de la quatrième édition de Saint-Nic en fête le 14 juillet et remercie toutes les associations présentes pour leur concours et la population pour sa participation. L'année 2019, déjà en embuscade, verra la continuation ou l'achèvement de projets, de réflexions aussi, structurants pour la commune, entre autres la rénovation de l'école, la revitalisation du Bourg, les prises de compétence de la Communauté de communes dans plusieurs domaines,.. Les prochains bulletins municipaux en reparleront.

La rédaction.

## Important : Rappel Urbanisme

Vous êtes propriétaire(s), vous souhaitez construire, réaliser une extension, poser une clôture ou autre, vous pouvez consulter le Plan Local d'Urbanisme sur le site de la commune ou en Mairie.



Le « règlement », dossier n°4, définit les possibilités aux propriétaires d'envisager des travaux, installations ou aménagements divers en tenant compte des caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères dans votre zone d'habitation (zone urbaine à urbaniser, agricole ou naturelle).

N'hésitez pas à faire appel aux services administratifs municipaux ou de la communauté des communes pour obtenir les renseignements nécessaires pour entamer une procédure d'autorisation.

Chaque procédure, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, est soumise à l'avis du Maire de la commune.

Ainsi chaque propriétaire pourra éviter les erreurs suivantes :

- acheter les matériaux avant un avis favorable,
- commencer ou faire les travaux sans avoir les autorisations nécessaires.

Annie Kerhascoët, première adjointe  
En charge de l'Urbanisme

# Ça s'est passé à Saint-Nic

## Information spéciale rentrée scolaire, année 2018-2019

Lundi 3 septembre 2018, 59 enfants étaient présents pour la rentrée des classes à l'école de Saint-Nic. L'école compte 3 classes :

- la classe de cycle 1, composée des élèves de petite section, moyenne section et grande section, compte 15 enfants . Cette classe est prise en charge par Briec Janeau,
- la classe de cycle 2 composée des élèves de CP, CE1, CE2 est prise en charge par la directrice Marie Keravel, compte 23 enfants,
- la classe de cycle 3, composée des élèves de CM1 et CM2, compte 21 enfants, et est prise en charge par Jérémie Bourdin.



L' équipe scolaire d'enseignants et d'animatrices, de gauche à droite:

Briec Janeau, Marie Keravel, Jérémie Bourdin, Katia Le Belleguy, Nathalie Detandt.

Non présents sur la photo: Morgane Gourmelen et Michel Kervan.

### **Changement :**

Cette année la rentrée scolaire 2018-2019 s'est effectuée dans des locaux différents, des bungalows, le temps de la rénovation, nécessaire, de l'école.

Ces structures provisoires possèdent toutes les fonctionnalités et le même niveau d'équipements que les classes de l'école. Sans aucun doute les élèves s'habitueront vite à leurs nouvelles conditions de travail scolaire. Le périmètre des bungalows est sécurisé par un dispositif de barrières.

Les élus souhaitent à toute l'équipe éducative et à l'encadrement municipal-garderie, animatrices, cuisine, entretien, une très bonne année scolaire et adressent tous leurs remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont permis dans un temps court la réalisation de cet équipement provisoire. La municipalité, attentive au dispositif scolaire, apportera toutes améliorations jugées nécessaires.



### **Horaires de classes:**

C'est la mise en place de la semaine de 5 jours avec 3 heures de classe le mercredi matin. Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h et de 14h30 à 16h30, mercredi de 9h00 à 12h00.

La pause méridienne a lieu tous les jours y compris mercredi de 12h00 à 13h30. Le repas , préparé par le cuisinier de l'école Michel Kervran , est servi dans la cantine de 12h à 12h50. Ce repas est suivi d'un temps de récréation sur la cour jusqu'à 13h30. Voir la rubrique dédiée sur le site internet pour les menus du mois en cours.

### **Projet de l'année scolaire:**

Cette année, les élèves réaliseront un projet scolaire sur le thème "Tour du Monde". Un voyage de découverte de la littérature, des arts, de la géographie,... de plusieurs pays sur plusieurs continents.

Quant au spectacle de fin d'année, ce sera, une comédie musicale, vivement ce moment...